

Décharge 2010: Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE)

2011/2264(DEC) - 26/07/2011 - Document de base non législatif

OBJECTIF : présentation par la Commission des comptes annuels consolidés de l'Union européenne pour l'exercice 2010 – étape de la procédure de décharge 2010.

Analyse des comptes de l'**Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE)**.

CONTENU : le présent document de la Commission porte sur les comptes consolidés de l'Union européenne relatifs à l'exercice 2010 élaborés sur la base des informations fournies par les institutions, organismes et agences de l'UE, conformément à l'article 129, par. 2, du règlement financier applicable au budget général de l'Union, en ce compris par l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE).

Pour 2010, les tâches et budget d'EIGE se présentaient comme suit :

- **description des tâches d'EIGE** : EIGE dont le siège est situé à Vilnius, a été créé en vertu du [règlement \(CE\) n° 1922/2006 du Parlement européen et du Conseil](#). L'Institut a pour objectif de collecter, analyser et diffuser des informations sur l'égalité entre les hommes et les femmes, mettre au point, analyser, évaluer et diffuser des outils méthodologiques destinés à favoriser l'intégration de l'égalité entre les hommes et les femmes dans toutes les politiques de l'Union et dans les politiques nationales qui en résultent. L'Institut a acquis sa pleine autonomie en 2010 ;
- **budget d'EIGE pour l'exercice 2010** : le budget 2010 de l'Institut s'élevait à 6,5 millions EUR. À la fin de l'exercice, l'Institut employait 29 agents.

Pour connaître le détail des comptes définitifs d'EIGE se reporter à l'adresse suivante:

<http://www.eige.europa.eu/content/important-documents>